

(N° 66.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION 1881-1882.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1882.

(Voir les N^{os} 83, XIII, session 1880-1881, 140, session 1881-1882,
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1882 sont évaluées respectivement à la somme de *cing cent trente et un millions deux cent trente-sept mille huit cent cinquante francs* (531,237,850 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 31 mars 1882.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) J. DESCAMPS.

Les Secrétaires,

(Signé) LÉON D'ANDRIMONT.

J. DEVIGNE.

Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1882.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics et par les agents commerciaux . . .	2,100,000 »	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'art. 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.	100,000 .	
	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat	1,200,000 »	
4	Fonds provinciaux. } Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	8,000,000 »	9,700,000 »
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 »	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	25,858,200 »	
6	Réserve du fonds communal	487,650 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	550,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000 »	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	20,000,000 »	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.	50,000 »	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.	1,200,000 »	
12	— — — des Travaux publics	1,000,000 »	
13	— — — de l'Intérieur.	140,000 »	
14	— — — des Affaires Etrangères	100,000 »	
15	— — — de la Justice.	150,000 »	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Instruction publique	155,000 »	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux	500,000 »	
18	— — — de l'ordre judiciaire	580,000 »	
			344,937,850 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES	TOTAL PAR CHAPITRE.
19	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	1,000,000 »	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000 »	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	250,000 »	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 »	
23	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 »	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 »	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, pour le compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	9,000,000 »	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquelles elle est en relation.	2,500,000 »	
27	Fonds pour l'encouragement du service militaire.	17,000 »	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000 »	
29	Encaissement des effets de commerce par la poste	260,000,000 »	
CHAPITRE II.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
30	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 »	
31	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	150,000 »	
32	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	12,000,000 »	
33	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
34	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	450,000 »	
35	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
36	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	340,000 »	
37	Amendes et frais de justice en matière forestière.	17,000 »	
38	Consignations de toute nature.	17,500,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PROVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<i>Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>		
39	Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	8,000,000 »	
40	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	250,000 »	178,577,000 »
41	Encaissements et paiements de quittances pour compte de tiers.	21,000,000 »	
42	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	115,000,000 »	
43	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 »	
	<i>Ministère de la Justice.</i>		
44	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 »	
	<i>Ministère des Travaux publics.</i>		
45	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
46	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	7,000 »	
	<i>Ministère de l'Intérieur.</i>		
47	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'Etat	40,000 »	
48	Pensions payées par les élèves de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat.	65,000 »	
49	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	CHAPITRE III.		
	FONDS SPÉCIAUX RATTACHÉS AUX FONDS DES TIERS ET DONT IL N'EST DISPOSÉ QU'EN VERTU D'ORDONNANCES VISÉES PAR LA COUR DES COMPTES.		
	1^{re} SECTION.		
50	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858)	100,000 »	
51	Subsides pour travaux d'utilité publique.	1,000,000 »	
52	Cautionnements des entrepreneurs défallants	40,000 »	
55	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements	18,000 »	
54	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles (loi du 14 août 1875)	700,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PROVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	2^e SECTION.		
	Fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte des chemins de fer de l'Etat, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		
	<i>A. — Chemins de fer.</i>		
55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,500,000 »	
56	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	100,000 »	
57	Service de la traction et du matériel.	500,000 »	
58	Service des transports	50,000 »	
59	Services en général.	50,000 »	
60	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	400,000 »	
	<i>B. — Postes et Télégraphes.</i>		
	Fonds de remploi provenant de versements effectués pour ces services, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, ou de restitutions par les offices étrangers d'avances faites du chef de transports de dépêches à frais communs :		7,723,000 »
61	1 ^o Service des postes. fr. 10,000 »	20,000 »	
	2 ^o Service des télégraphes 10,000 »		
	<i>C. — Marine.</i>		
62	Fonds de remploi provenant de la vente ou de la cession de vieux matériaux hors d'usage	20,000 »	
	<i>D. — Ministère de la Guerre.</i>		
65	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre, y compris les fonds de remploi provenant des versements effectués pour compte de ces établissements, par suite de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage du matériel de l'artillerie	20,000 »	
64	Fonds de remploi pour le remplacement d'objets de casernement détériorés ou disparus.	35,000 »	
65	Fonds permanent pour l'achat des chevaux à fournir aux officiers montés, sous condition de remboursement.	200,000 »	
	5^e SECTION.		
66	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer de l'Etat.	1,000,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . fr.		531,237,850 »